

Séance ordinaire du jeudi 19 septembre 2024

Date de convocation et d'affichage 10 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage des décisions : 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil municipal de DIGOSVILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Serge MARTIN, *Maire*

Mme Claudie LEPAISANT, M. Jean-Pierre ESTACE, Mme Hélène HEBERT, M. Ludovic FOLLIOT, Mme Carole DUPONT *Adjointes,*

Mme Martine COUTANCEAU, M. René LE PINOIS, M. Christophe FESSENMEYER, Mme Francine BEDEL, MM. Thomas CARTIER et Benoit GARNIER *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Claude FRIBOURG (pouvoir à M. Serge MARTIN)

M. Bernard DUBOST (pouvoir à M. René LE PINOIS)

M. Denis METIVIER (pouvoir à M. Jean-Pierre ESTACE)

Mme Valérie BONHOMME (pouvoir à Mme Martine COUTANCEAU)

Mme Isabelle AMIOT (pouvoir à M. Benoit GARNIER)

Mme Maïté OSMONT (pouvoir à M. Christophe FESSENMEYER)

Mme Claire GUERET

Est nommée secrétaire de séance

Madame Claudie LEPAISANT

La Presse de la Manche et La Manche Libre étaient conviées à cette réunion mais indisponibles à cette date.

Le Maire demande s'il y a des questions sur le procès-verbal du Conseil du jeudi 11 juillet 2024.

Le Maire présente au Conseil municipal Madame Anne MOUCHEL, secrétaire de mairie remplaçante du 02 septembre au 4 octobre 2024. Il souligne son travail de qualité et précise au Conseil municipal que les secrétaires de mairie sont rares.

ANTENNE FREE – CESSION DE DROIT AU BAIL (DCM 19/09/24-01)

Le Maire présente au Conseil municipal un courrier de l'entreprise FREE reçu le 15 juillet 2024 ayant pour objet la notification d'une cession de droit au bail. Le contrat de cession entre FREE Mobile « le cédant » et On Tower France « l'acquéreur » en date du 30 juin 2024 est joint au présent courrier qui souligne que ces transferts n'auront aucune conséquence sur le contrat transféré. Cette cession a pour effet de subroger le cessionnaire dans tous les droits et obligations du cédant, On Tower France étant tenue de respecter l'ensemble des droits et obligations pris par Free Mobile en application du contrat. Cette cession s'accompagne d'un transfert de propriété des équipements passifs présent sur site, Free Mobile restant propriétaire des équipements actifs.

Pour assurer la poursuite de l'exécution du contrat et notamment le règlement des loyers, les données de la commune seront communiquées à On Tower France. Concernant l'année 2024, On Tower France reversera à Free Mobile la quote-part du loyer à compter du contrat jusqu'au terme de l'échéance en cours.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE du contrat de cession entre FREE Mobile « le cédant » et On Tower France « l'acquéreur » en date du 30 juin 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION (DCM 19/09/24-02)

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a reçu le 24 août dernier une demande de subvention pour l'année 2024 de la part de AFM – TÉLÉTHON. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à verser un montant de 80 € à l'association AFM – TÉLÉTHON, AUTORISE le Maire à imputer la dépense à l'article 65748 budget.

CONTRATS ENERGIE (DCM 19/09/24-03)

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il a reçu de l'EDF deux propositions commerciales pour un contrat de fourniture :

- d'électricité de 12 mois, à prix fixe, pour le renouvellement du contrat de la Ferme du Four et de la mairie qui arrive à échéance le 31/12/2024.

- de gaz de 12 mois, à prix fixe, pour le renouvellement du contrat de la Ferme du Four et de la mairie qui arrive à échéance le 31/12/2024.

Il est précisé que les prix de l'électricité sont toujours à un niveau relativement bas même s'ils sont repartis à la hausse depuis un mois, le dispositif ARENH prend fin le 31/12/2024.

Le Contrat Electricité Prix Fixe (CEPF) proposé permet de disposer d'un contrat lisible adapté au profil de consommation, avec des prix fixes sur la durée du contrat en protégeant contre les hausses éventuelles des prix du marché de l'électricité donc une sécurité budgétaire sur toute la durée du contrat.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les contrats de fourniture d'électricité et de gaz avec EDF avec effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

DEVIS BULLETIN MUNICIPAL (DCM 19/09/24-04)

Le Maire passe la parole à Madame Hélène HEBERT, qui présente au Conseil municipal 2 devis concernant la création, réalisation et impression de 950 exemplaires du bulletin municipal annuel de décembre 2024 qui s'établissent de la façon suivante :

Sociétés	Montant H.T.	Montant T.T.C.
AECG de Tourlaville – Cherbourg en Cotentin (50)	4 500,00 €	5 400,00 €
ICL Graphic de Valognes (50)	6 899,85 €	7 279,34 €

M. Jean-Claude POISSON de l'entreprise AECG, n'a pas souhaité donner suite à son offre, suite aux différents échanges avec Mme HEBERT.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir les termes du devis de la société ICL Graphic de Valognes pour 84 pages, AUTORISE le Maire à signer le bon pour accord, AUTORISE le Maire à imputer la dépense d'un montant de **6 899,85 € H.T.** soit **7 279,34 € T.T.C.** (TVA 5.5%) à l'article 618 du budget,

DEVIS STORE BANNE – MAISON D'ACCUEIL ENFANTS (DCM 19/09/24-04a)

Le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de l'association « 1.2.3 petits pas » concernant la pose d'un store banne sur les locaux de la Maison d'Accueil d'Enfants situé à Le Clos Girard. Il présente des devis qui se composent de la façon suivante :

Sociétés		Montant H.T.	Montant T.T.C.
SARL NORMANDIE STORES HABITAT « Habille ma fenêtre » Cherbourg en Cotentin	motorisé	2 758,00 €	3 309,60 €
	manuel	2 259,00 €	2 710,80 €
LES OUVERTURES DE VOTRE HABITAT Cherbourg en Cotentin	motorisé	3 606,67 €	4 328,00 €
	manuel	2 897,47 €	3 476,96 €
B'PLAST Cherbourg en Cotentin	motorisé	5 005,61 €	5 506,17 €

Le Maire précise que la mise en place d'un store banne est fortement recommandée par la législation pour protéger les enfants du soleil.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (Pour : 9 Contre : 3 dont 1 Pouvoir), ACCEPTÉ de retenir le modèle motorisé du devis de la SARL NORMANDIE STORES HABITAT « Habille ma fenêtre » de Cherbourg en Cotentin, AUTORISE le Maire à signer le bon pour accord, AUTORISE le Maire à imputer la dépense d'un montant de **2 758,00 € H.T.** soit **3 309,60 € T.T.C.** à l'opération 29 « Maison Accueil d'Enfants » du budget.

DEVIS ARMOIRE DEFIBRILLATEUR (DCM 19/09/24-04b)

Le Maire passe la parole à Monsieur Ludovic FOLLIOU, qui présente au Conseil municipal les propositions commerciales de la société D+SERVICES de Les Sorinières (44) relatives à l'acquisition :

- d'une armoire extérieure de marque Peryscom Aivia 200. Il s'agit d'un boîtier mural pour défibrillateur conçu pour les extérieurs avec une alarme et un système de température régulée. L'ouverture du capot déclenche automatiquement une alarme visuelle et sonore (80 db).

L'alarme permet d'avertir en cas d'utilisation et alerter des personnes aux alentours pour une éventuelle d'aide au sauveteur avec une victime. Cette armoire sera située sur le commerce du Saint Michel. Cette proposition s'élève à 438,00 € H.T. soit 525,60 € T.T.C.

- d'un défibrillateur automatique qui sera positionné à la Ferme du Four à la place de l'ancien. La proposition s'élève à 1 584,45 € H.T. soit 1 901,34 € T.T.C.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir les termes des deux propositions commerciales, AUTORISE le Maire à signer le bon pour accord, AUTORISE le Maire à imputer les dépenses d'un montant de **438,00 € H.T.** soit **525,60 € T.T.C.** pour l'acquisition et la pose de l'armoire et **1 584,45 € H.T.** soit **1 901,34 € T.T.C.** pour l'acquisition et la pose du défibrillateur à la Ferme du Four, à l'opération 34 « Autres matériels » du budget.

DEVIS PANNEAUX SIGNALETIQUES – PLAQUES DE RUES ET PANNEAUX DIRECTIONNELS (DCM 19/09/24-04c)

Le Maire passe la parole à Madame Carole DUPONT qui expose au Conseil municipal le résultat de la procédure de mise en concurrence simplifiée pour la fourniture de plaques de rue (en fixation sur poteaux ou candélabres) avec accroches et plaques murales pré-percées avec vis inox, la fourniture de panneaux directionnels et panneaux de lieux-dits sur une offre de base en version émaillée vernie pour les plaques de rue et une variante Alu ainsi que la fourniture de poteaux,

lancée dans le cadre de l'harmonisation de la signalisation sur l'ensemble du territoire de la commune pour une exécution au plus tard le 10 novembre 2024.

4 entreprises ont été consultées à savoir :

Sociétés			Montant H.T.	Montant T.T.C.	Note globale
MANCHE	ECHAFAUDAGE	de	13 290,00 €	15 948,00 €	67.29
Equeurdreville (50)					
COTENTIN	SIGNALISATION	de	9 366,31 €	11 239,57 €	79.96
Tourlaville (50)					
SELF SIGNAL	de Rauville la Bigot (50)		8 579,25 €	10 295,10 €	95.00

La procédure a été lancée le 26 juin 2024. Les critères de jugements se sont portés sur les prix des prestations, valeur technique (sous-critères : Caractéristique des produits – Facilité de montage – Ergonomie et Durabilité – Esthétique – Homogénéité des produits) et le délai d'exécution.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir les termes du devis de la société SELF SIGNAL de Rauville la Bigot (50), AUTORISE le Maire à signer le bon pour accord, AUTORISE le Maire à imputer la dépense d'un montant de **8 579,25 € H.T.** soit **10 295,10 € T.T.C.** à l'opération 35 « Travaux de voirie » du budget,

BAIL INFIRMIERES – BUNGALOW – 4 A RUE DE L'EGLISE (DCM 19/09/24-05)

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 30 mai 2024 concernant la demande de Mesdames Karine LE METAYER et Manon NICHOLS d'occuper à nouveau le bungalow située 4 A rue de l'Eglise pour domicilier leur société d'infirmières à domicile.

Comme prévu, de nombreux travaux de rénovation ont alors été effectués cet été par les employés communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre contact avec un notaire pour la rédaction de ce nouveau bail professionnel entre la commune de Digosville et Mesdames Karine LE METAYER et Manon NICHOLS. Au vu des travaux de rénovation, il soumet au Conseil municipal un loyer mensuel s'élevant à 210,00 €.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à prendre contact avec un notaire pour rédiger le bail professionnel, DECIDE de fixer le loyer mensuel à **210,00 €** charges comprises, DIT que le loyer sera révisable au 1^{er} décembre de chaque année, CHARGE l'Office Notarial de Tourlaville d'établir le bail professionnel du bungalow entre la commune de Digosville et Mesdames Karine LE METAYER et Manon NICHOLS, *Infirmières Diplômée d'Etat* et à imputer la somme des frais notariés à l'article 622 du budget, AUTORISE le Maire à signer le bail en tant que représentant de la commune de Digosville, AUTORISE le Maire à imputer les recettes au budget.

TARIFS 2025 (DCM 19/09/24-06)

a - Location des Salles de la Ferme du Four

Le Maire propose, au vu de l'inflation des coûts de l'énergie et afin de trouver un équilibre financier, il propose d'augmenter l'ensemble des tarifs des salles de la Ferme du Four. Le conseil s'accorde sur une augmentation de 5 %. Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur les tarifs de location des salles de la Ferme du Four. Il propose les tarifs et conditions exposés ci-dessous pour l'année 2025 :

TARIFS APPLICABLES en 2025			
HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			
Salle	Utilisateur	Tarifs Week-end & Jours fériés	Tarifs Semaine
Salle n° 1 Rez de chaussée avec cheminée 60 personnes maximum	Particulier	263 €	195 €
	Association	78 €	58 €
Salle n°2 + 2bis* Rez de chaussée 250 personnes maximum * Possibilité de séparation	Particulier	381 €	269 €
	Association	100 €	74 €
Salle n°3 1er étage 60 personnes maximum	Particulier	263 €	195 €
	Association	78 €	58 €
Site complet de la ferme du Four	Particulier	907 €	659 €
	Association	256 €	190 €

HABITANTS ET ASSOCIATIONS " HORS COMMUNE "			
Salle	Utilisateur	Tarifs Week-end & Jours fériés	Tarifs Semaine
Salle n° 1 Rez de chaussée avec cheminée 60 personnes maximum	Particulier	425 €	267 €
	Association/CE	209 €	114 €
Salle n°2 + 2bis* Rez de chaussée 250 personnes maximum * Possibilité de séparation	Particulier	578 €	349 €
	Association/CE	254 €	165 €
Salle n°3 1er étage 60 personnes maximum	Particulier	425 €	267 €
	Association/CE	209 €	114 €
Site complet de la ferme du Four	Particulier	1 428 €	888 €
	Association/CE	572 €	373 €

Emplacement rôtisserie : disponible à l'arrière de la salle (à préciser lors de la réservation).

Chèque de caution : 1 000.00 € pour la salle n°2

500.00 € pour les salles n°1 et 3

- **Forfait supplément horaire Week-end :**
Toutes salles particuliers et associations de la commune : **32,00 €**
Toutes salles particuliers et associations hors commune : **44,00 €**
- Acompte de 20% à la réservation

Tarifs applicables à la date de prise des clés des salles.

Attention : La réservation est définitive après réception du paiement de l'acompte en mairie sous 10 jours à compter de la réservation. Faute de paiement la réservation sera de nouveau libre à la location.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE D'APPLIQUER les tarifs et les conditions détaillés dans le tableau

b - concession cimetière

Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués en 2024 pour la délivrance d'une concession dans le cimetière communal.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025.

- Concession de 30 ans : 218,00 €
- Concession de 50 ans : 336,00 €

c - concession columbarium

Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués en 2024 pour la délivrance d'une concession de columbarium dans le cimetière communal.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025.

- Columbarium de 30 ans : 350,00 €
- Columbarium de 50 ans : 700,00 €

d - concession jardin du souvenir

Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués en 2024 pour les concessions des cavurnes situées dans le jardin du souvenir de l'extension du cimetière.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de reconduire les tarifs des concessions 2024 ci-dessous pour l'année 2025.

Cavurne avec plaque granit fournie (hors gravure) :

- Concessions de 30 ans : 313,00 €
- Concessions de 50 ans : 500,00 €

Cavurne avec plaque béton (pour mise en place stèle non fournie) :

- Concessions de 30 ans : 256,00 €
- Concessions de 50 ans : 400,00 €

Jardin du souvenir :

Espace de dispersion avec gravure sur stèle : 12 € (prix à l'unité de la lettre ou du chiffre gravé)

REGIE DE LA CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE - SUPPRESSION (DCM 19/09/24-07)

Suite à l'acquisition du logiciel « CANTINE DE FRANCE », le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de clôturer la régie de la « cantine scolaire et de la garderie périscolaire », ce qui permettra au Service de Gestion Comptable (SGC) de Valognes de clôturer : la régie sous Hélios, le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) ainsi que la régie « cantine scolaire et de la garderie périscolaire » sur la plateforme DIGIFIP pour le dépôt des pièces et billets.

Il précise que c'est le Service de Gestion Comptable (SGC) de Valognes qui sera en charge du recouvrement des produits et des relances concernant le recouvrement des produits cantine-garderie de la commune (lettre de relance, mise en demeure...) pour les parents qui n'auraient pas pris l'option du prélèvement automatique.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à clôturer la régie de la « cantine scolaire et de la garderie périscolaire ».

REMERCIEMENTS

Le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu une lettre de remerciement de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République qui remercie entre autres les Maires, les agents municipaux ainsi que les membres des bureaux de vote pour leur exceptionnelle disponibilité et capacité d'adaptation.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- félicite les bénévoles qui ont assuré la sécurité lors de la Fête de la Saint Michel. Un grand Bravo pour la qualité de leur travail.
- informe le Conseil municipal que le planning concernant le projet de la nouvelle école va prendre 6 mois de retard étant donné que l'enveloppe destinée aux subventions de l'état (DETR et DSIL) au niveau du département de la Manche est vide pour 2024.
- annonce que la pose de la clôture du cimetière est prévue pour la fin de cette année. (cela sera évoqué au prochain Conseil Municipal)
- informe qu'il a reçu de la part de parents de collégiens un courrier concernant l'insécurité par manque d'éclairage de l'arrêt de bus à la Duponterie. Il a aussitôt demandé un devis pour la mise en place de deux nouveaux points lumineux.
- demande également que soit notifié sur le site de la Mairie et Panneau Pocket le port des gilets jaunes par les enfants se rendant à pied ou en vélo à l'école et aux arrêts de bus.
- fait part qu'un résidant de la route de Denneville constate régulièrement des excès de vitesse sur cette route.
précise que la tenue des bureaux de vote fait partie des missions des conseillers municipaux.
- annonce la cessation de l'activité de la boulangerie au Becquet de Monsieur et Madame ROLLAND fin septembre 2024. Depuis 2018, la commune de Digosville a contractualisé 17 commandes pour un montant de 5 851,76 € TTC. La municipalité de Digosville souhaite une bonne continuation professionnelle à Monsieur et Madame ROLLAND.

Mme Martine COUTANCEAU évoque que depuis quelques semaines, trois cambriolages ont eu lieu sur la commune.

Mme Francine BEDEL, présidente de l'association « A Digosville ça bouge » souhaite savoir si le budget alloué dans le cadre des festivités du 80^{ème} anniversaire du débarquement organisées les 21-22-23 juin 2024 a été entièrement utilisé, sinon comment le reliquat sera réinvesti ?

Mme BEDEL informe que la soirée du Téléthon aura lieu le 08 novembre 2024 à 20h00 à la ferme du Four. Pour l'occasion, la chorale « LA GAVIOTTA » animera la soirée. Les billets sont en vente à Leclerc Turlaville et la buvette sera tenue par « à Digosville ça bouge ».

Mme BEDEL informe le conseil qu'il y a déjà 20 exposants d'inscrits pour le marché de Noël et que la réunion de préparation aura lieu le 26 septembre 2024 à 20h00 à la Ferme du Four.

Mme Hélène HEBERT informe que le règlement de la Ferme du Four a été modifié. Les modifications portent sur les tarifs en vigueur à la date d'utilisation des salles et sur l'horaire de la restitution des clés. Mme HEBERT précise également que toutes les associations de la commune doivent fournir à la Mairie une attestation d'assurance annuelle au nom de l'association.

M. René LE PINOIS demande s'il est possible de visiter le FORT de Digosville dans le cadre de la journée du Patrimoine. M. Le Maire explique que c'est impossible car le site n'est pas du tout sécurisé.

M. LE PINOIS informe que le radar pédagogique situé route de la Croix Fresville ne fonctionne pas.

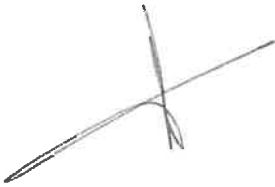
M. Ludovic FOLLIOT demande que la ligne jaune au niveau de la route de l'école soit repeinte ainsi que la signalisation 30 au sol dans le Bourg et route de Denneville.

M. Benoît GARNIER fait part au Conseil qu'il a été interpellé par ses voisins qui rencontrent des difficultés à sortir de leur propriété à cause de véhicules stationnés aux abords de l'école.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 52 MINUTES.

LA SECRETAIRE
MME CLAUDIE LEPAISANT



M. LE MAIRE
M. SERGE MARTIN

